

# EPS/AS Mode d'emploi 2024-2025

## La programmation des activités physiques & sportives en EPS au collège Champfleury

Les enseignants d'Education Physique & Sportive choisissent en fonction des exigences institutionnelles (les programmes de la discipline) et des installations sportives disponibles à proximité, une programmation d'activités physiques et sportives établie pour les 4 années du collège.

L'objectif est de permettre aux élèves de découvrir des activités physiques appartenant à des familles différentes, d'apprendre et de progresser en vue de valider les compétences des programmes dans les activités pratiquées. <u>Elles sont donc obligatoires</u> (à la différence de l'association sportive).

Pour un niveau de classe donné et à l'échelle de l'année, tous les élèves vivent les mêmes cycles d'activités. L'idée étant d'harmoniser, dans la mesure du possible, le parcours de formation entre les élèves pour que les élèves puissent également, à travers les cours d'EPS, valider leur socle commun attendu en fin de 3ème.

La programmation EPS est annoncée aux élèves en début d'année scolaire et est affichée à l'extérieur du gymnase pour consultation (sous réserve de modifications).

	CA1	CA2	CA3	CA4
6ème	Combiné athlétique	Savoir Nager	Danse	Badminton
	Vitesse-Haies			Basket
	CA1	CA2	CA3	CA4
5ème	Course 1/2 Fd	Escalade	Gymnastique	Tennis de Table
				Handball
	CA1	CA2	CA3	CA4
4ème	Course 1/2 Fd		Acro-Gymnastique	Badminton
	Vitesse-Relais			Basket
	CA1	CA2	CA3	CA4
3ème	Course 1/2 Fd	Escalade	P° artistique	Volley
	Triathlon athlétique			



• La natation en 6<sup>ème</sup> : Particularité cette année.

Proposition du service des sports : école de natation des ados. Cf mail envoyé aux familles.

Les travaux de la piscine Folard <u>devraient</u> être terminés en janvier 2025, nous devrions donc pourvoir reprendre les cours de natation là-bas pour le troisième trimestre, même si nous n'avons pas obtenu tous les créneaux demandés au service des sports.

Calendrier prévisionnel qui sera diffusé aux familles.

	6A	6B	6C	6D	
1	Jeudi 27 février 2025	Jeudi 24 avril 2025	Jeudi 27 février 2025	Jeudi 24 avril 2025	
2	Jeudi 6 mars 2025	Jeudi 15 mai 2025	Jeudi 6 mars 2025	Jeudi 15 mai 2025	
3	Jeudi 13 mars 2025	Jeudi 22 mai 2025	Jeudi 13 mars 2025	Jeudi 22 mai 2025	Cycle natation.
4	Jeudi 20 mars 2025	Jeudi 5 juin 2025	Jeudi 20 mars 2025	Jeudi 5 juin 2025	Priorité
5	Jeudi 27 mars 2025	Jeudi 12 juin 2025	Jeudi 27 mars 2025	Jeudi 12 juin 2025	Validation du
6	Jeudi 3 avril 2025		Jeudi 3 avril 2025		Savoir-Nager
7	Jeudi 24 avril 2025		Jeudi 24 avril 2025		
8	Jeudi 15 mai 2025		Jeudi 15 mai 2025		
9	Jeudi 22 mai 2025		Jeudi 22 mai 2025		
10	Jeudi 5 juin 2025		Jeudi 5 juin 2025		Pattranage
11	Jeudi 12 juin 20025		Jeudi 12 juin 2025		Rattrapage

## • La santé des élèves, les dispenses exceptionnelles et les inaptitudes

Deux maîtres-mots « La confiance » réciproque Familles/Enseignant et « La communication » !

Lorsqu'un élève n'est pas en mesure de pratiquer une activité physique pour des raisons de santé, il est essentiel d'en informer son professeur. Les parents peuvent faire une demande de dispense exceptionnelle dans le carnet de liaison. Si le problème est plus conséquent, le médecin pourra remplir le certificat médical d'inaptitude (modèle à télécharger sur le site internet du collège) afin de préciser à l'enseignant si cette inaptitude est totale ou partielle, ce qui peut permettre à l'enseignant d'adapter la pratique pour l'élève. Si celui-ci ne peut pas pratiquer, il est tenu d'assister au cours (sauf en cas d'incapacité). Nous rappelons qu'il s'agit là d'une obligation institutionnelle. De plus, au-delà d'une dispense de 3 mois, le code de l'Education prévoit que le médecin scolaire soit sollicité.

#### Extrait du règlement intérieur :

En cas d'inaptitude prolongée de l'élève à la pratique physique pour des raisons de santé, un certificat médical, **établi** par un médecin, est obligatoire. Ce dernier est remis à l'enseignant d'EPS concerné et précise si l'inaptitude est totale ou partielle. Dans ce cas, le professeur adaptera son enseignement au regard des préconisations médicales. (Modèle disponible <u>sur le site internet</u> de l'établissement ou à récupérer à l'accueil).

Si, à titre ponctuel, l'élève ne présente pas de certificat médical, une demande de **dispense exceptionnelle (totale ou aménagée)** d'EPS doit-être formulée par les parents en page 12 du carnet de liaison. (Hors séances d'évaluation terminales).

Dans le cas où l'élève serait dans l'incapacité de suivre sa classe en cours d'EPS, alors il sera envoyé en étude **par** l'enseignant.

Sauf **autorisation exceptionnelle**, délivrée conjointement par l'enseignant d'EPS et la vie scolaire, les élèves sont tenus de venir au collège.

En page 12 du carnet de liaison :			
DEMANDE DE DISPENSE EXCEPTIONN	IELLE D'EPS		
La présence de l'élève est obligatoire	au cours. La pratique pouvant être aménagée, l'	élève do	oit avoir sa tenue d'EPS.
Mme, M.,	demande une dispense exceptionne	elle 🔲	aménagée
Le ://	Signature :		totale
Motif :			
Visa du professeur :			

#### La tenue :

Elle est spécifique, conforme à l'uniforme scolaire (cf. Règlement intérieur) et adaptée aux conditions météo. L'élève prévoit une tenue de rechange surtout en cas d'intempéries. Le port de chaussures de sport adaptées de type running ou tennis est fortement conseillé. Pour la natation (en 6ème), le slip de bain pour les garçons et le maillot de bain une pièce pour les filles est obligatoire ainsi que le bonnet de bain et les lunettes de piscine. Extrait du règlement intérieur :

Pour ce qui concerne les heures d'éducation physique et sportive, l'uniforme scolaire comporte : - des chaussures de sport, conformes aux demandes des enseignants - un short rouge ou, si nécessaire, un pantalon de jogging bleu marine - un tee-shirt à manches courtes blanc, aux armoiries de l'Institution - un sweat-shirt bleu marine, aux armoiries de l'Institution - si nécessaire, une veste, un blouson ou un manteau bleu marine (uni, sans flocage et sans inscription, pas de couleur noire).

Pour garantir la pérennité du revêtement du gymnase, les élèves doivent porter des **chaussures de sport spécifiques au sport en salle** lorsqu'ils pratiquent une activité en intérieur.

Nous entendons par cela, des chaussures **prévues à cet effet uniquement**. Elles devront évidemment être propres, car exclusivement dédiées à l'intérieur et disposer de **semelles non marquantes**.













Des modèles d'entrée de gamme, proposés par les grandes surfaces de sport à des prix abordables feront très bien l'affaire. (Cf Photos. Prix < 20€).

### • L'Association sportive de l'établissement

Ce sont des pratiques facultatives proposées aux élèves le midi et le soir après les cours. Elles peuvent déboucher sur des rencontres compétitives entre établissements le mercredi après-midi. Début des créneaux le lundi 16 septembre 2024 (Voir formulaire d'inscription à compléter sur *écoledirecte*). Vous pouvez également nous suivre sur la page *Facebook* de l'établissement. Inscriptions jusqu'au 30 septembre.



# • <u>Le Cross de l'établissement :</u>

Date confirmée pour le mardi 15 octobre 2024. Venez nombreux! Circulaire à venir sur ce point.

Les enseignants d'EPS: Mme Lecomte, Mlle Kersuzan, M. Le Gal.

# Contacts mail:

magali.lecomte@trinitaires84.org amanda.kersuzan@trinitaires84.org legal@trinitaires84.org

